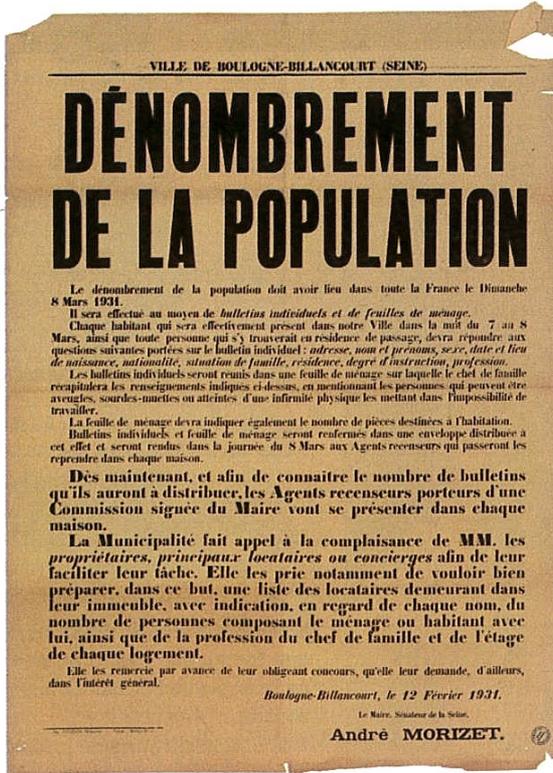


Petite histoire du recensement du Moyen Âge à nos jours

Le recensement bouloonnais en quelques dates

1801	●	2 481	HABITANTS
1807	●	2 559	HABITANTS
1831	●	5 965	HABITANTS
1896	●	37 088	HABITANTS
1921	●	68 008	HABITANTS
1946	●	79 410	HABITANTS
1975	●	103 578	HABITANTS
2006	●	110 251	HABITANTS
2021	●	121 583	HABITANTS

MÉMOIRE VIVE



de recensement ont été menées par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

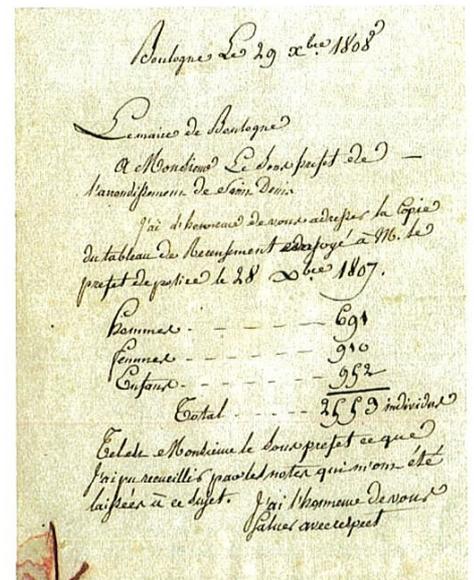
RECENSEMENTS NOMINATIFS DE 1901 À 1946

On trouve dans les lourds registres des recensements nominatifs de 1901 à 1946 – ceux de Boulogne-Billancourt ont été numérisés et mis en ligne pour en faciliter l'accès – la liste des habitants établie par familles : avec, en tête, le chef de famille, puis sa femme, ensuite ses enfants, les aïeux ou autres parents faisant partie du même ménage, et éventuellement les domestiques ayant la même résidence. Les informations contenues dans les listes nominatives communales ont varié au cours du temps. On y trouve généralement : les nom et prénoms, l'âge ou la date de naissance, le lieu de naissance, la position par rapport au chef de famille, la profession et la nationalité (à partir de 1851). Les noms des individus y sont classés dans un ordre topographique par

ruelles pour les communes urbaines comme Boulogne-Billancourt, au contraire des communes rurales, où la description se fait par maisons du bourg, puis par hameaux et fermes, et enfin par maisons isolées.

Le recensement fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, transports utilisés, conditions de logement..., qui permettent de définir les moyens de fonctionnement de la collectivité, de prévoir des équipements collectifs nécessaires ou encore de cibler les besoins des habitants. En complément des registres paroissiaux et d'état civil, les listes nominatives de recensement de la population constituent une source précieuse pour l'histoire des personnes et des familles. ■

Claude Colas



À l'heure où certains d'entre vous vont entendre les agents recenseurs sonner à leur porte, revenons sur l'histoire d'une procédure administrative qui remonte au Moyen Âge.

Àu Moyen Âge, les dénombrements étaient exprimés en « feux » (au sens de « foyers »), auxquels on appliquait un coefficient multiplicateur – le plus souvent 5 – permettant d'obtenir un nombre très approximatif. On sait que le village de Menus-les-Saint-Cloud comptait 48 feux aux alentours de 1320 et 205 en 1709. Après quelques tentatives sans réelle cohérence ni grand succès sous l'Ancien Régime, c'est à partir de 1801 que s'organise le dénombrement de la population. Il était alors exigé des maires qu'ils fournissent un état de la population de leur commune. Dans quelques-unes d'entre elles, des listes nominatives furent établies, mais dans la plupart, les maires se contentèrent de reprendre les registres d'état civil ou de donner des chiffres imprécis. Cependant, ce recensement marque le point de départ d'une procédure qui va se renouveler tous les cinq ans... à quelques exceptions près : en temps de guerre, les recensements ont été soit décalés (celui de 1871 eut lieu en 1872), soit annulés (1916, 1941). À partir de 1946, les opérations

UN INTERVALLE DE NEUF ANS ENTRE DEUX ENQUÊTES

Dès 1954, les listes nominatives ne sont plus obligatoires et leur tenue est laissée au choix des communes. Elles seront interdites par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en 1982. Peu à peu, le rythme quinquennal est délaissé en raison de la quantité croissante de renseignements demandés et de la durée nécessaire au traitement des informations, mais aussi parce que l'opération est jugée trop coûteuse et difficile à organiser. Les gouvernements successifs ont donc essayé d'en espacer les dates. Ainsi, les deux derniers recensements généraux ont eu lieu en 1990 et en 1999. Mais cet intervalle de neuf ans, trop long par rapport à la vitesse d'évolution de la réalité démographique, a mis en évidence la nécessité d'une réforme. Depuis 2004, dans les communes de 10 000 habitants ou plus, les enquêtes sont réalisées tous les ans par sondage auprès de 8 % des adresses recensées. Au-delà du simple établissement de la population officielle de chaque commune, le recen-